COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 4 juin 2024

L'Agence de l'Eau et le BRGM s'unissent pour la recherche et le développement partagés en faveur de la gestion de la ressource en eau souterraine, pour prévenir les potentiels conflits d'usage dans le bassin Artois Picardie.

Ce 4 juin, à l'issue d'une académie de l'eau sur le thème de la gestion quantitative, Isabelle Matykowski, Directrice Générale par intérim de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Catherine Lagneau, Présidente Directrice Générale du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, ont signé officiellement une convention de partenariat 2024-2028 : Le projet AMORSE

Le bassin Artois-Picardie est l'un des sept grands bassins hydrographiques français, couvrant l'ensemble des départements du Nord, du Pas de Calais, et partiellement les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Ses cours d'eau de faible débit, ses canaux et ses eaux souterraines établissent un réseau complexe, qu'il est nécessaire de mieux connaitre et mieux modéliser dans une optique de gestion durable de la ressource dans un contexte de changement climatique. C'est pourquoi l'Agence de l'Eau et le BRGM lancent le projet AMORSE.

Le projet AMORSE, c'est quoi ?

AMORSE signifie « **A**ctualisation et développement de **MO**dèles de gestion de la **R**essource en eau **S**outerraine du bassin Artois-Picardie destinés à l'**E**valuation des volumes disponibles ».

Le BRGM et l'Agence de l'Eau ont décidé de mener ce programme de recherche et de développement pour actualiser et affiner les modèles numériques de gestion de la ressource en eau souterraine sur le bassin Artois-Picardie afin de pouvoir mieux évaluer les volumes disponibles en eau souterraine pour tous les usages. Cette volonté fait suite à un besoin fort de connaissance sur le sujet de la gestion quantitative de notre ressource en eau dont dépend à 95% l'alimentation en eau potable, mais aussi notre capacité au partage de cette ressource pour un développement dans la durée de nos territoires.

Pourquoi ?

Le Comité de bassin, qui regroupe des représentants des collectivités, de l'Etat, des usagers et des associations, a récemment adopté un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui invite à définir les volumes prélevables disponibles par sous-bassins, et à proposer une répartition par usages pouvant le cas échéant mener à l'élaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

La réalisation de ces études se fait selon une méthodologie **« HMUC » (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat)** dont l'un des éléments majeurs est la détermination des débits minimum dans les cours d'eau permettant le maintien de la vie aquatique et piscicole. Pour ce faire, il doit aussi et d'abord prendre en compte l'importance des eaux souterraines dans le bassin, lesquelles représentent plus de 90% de l'eau potable consommée grâce principalement à la nappe dite de la craie, une roche pouvant contenir de grandes quantités d'eau.

Pour cela, il est nécessaire d'affiner la connaissance de terrain et les modélisations numériques qui en découlent. L'intérêt d'utiliser des modèles hydrogéologiques spatialisés est apparu dès le démarrage des premières études afin de mieux prendre en compte les liens entre les eaux de surface et les eaux souterraines et l'impact des prélèvements sur les milieux naturels.

Au niveau plus local, il appartient à chaque Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de mener son étude de volumes prélevables ; néanmoins compte tenu de la continuité de la nappe de la craie, principale réserve d'eau souterraine du bassin Artois Picardie, qui s'étend sur plusieurs territoires de SAGE, et des transferts d'eau via les interconnexions existantes et le réseau hydrographique, **un travail de modélisation numérique à l'échelle globale de la craie du bassin Artois Picardie est à privilégier.**

Le BRGM dispose aujourd'hui de 2 grands modèles (hydrogéologiques) spatialisés décrivant le territoire : l'un pour la craie du Nord Pas de Calais, l'autre pour la craie du bassin de la Somme. Ces modèles sont issus de collaborations et de travaux depuis plusieurs années avec les collectivités territoriales (AMEVA, MEL), les services de l'état et l'agence de l'eau. L'objectif est de s'appuyer sur ces modèles pour ensuite décliner les projections à l'échelle de chaque SAGE. **L'articulation des modèles à plusieurs échelles sans compromettre leur opérabilité et la pertinence des résultats est un des enjeux scientifiques majeurs de ce projet.**

Ces modèles seront mis à disposition de l'Agence afin de tester en lien étroit et en collaboration avec les SAGE, plusieurs scénarios d'évolution de la ressource en eau intégrant les prélèvements en eau en et les projections climatiques en vue de fixer les volumes maximum prélevables par sous-bassin versant.

Ces modèles pourront également être utilisés dans le cadre des travaux sur l'état des lieux périodique réalisé pour la Directive Cadre sur l'Eau.

Ce programme de R&D, d'un montant de 2,215 millions d'euros, doit durer quatre années et demie.

Contacts presse	Agence de l'Eau Artois-Picardie Cathy Célary-Davre, Cheffe de projet communication, responsable des relations presse Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10 - c.celary@eau-artois-picardie.fr Service presse du BRGM : presse@brgm.fr / 02 38 64 46 65

À propos

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Depuis 1964, L'Agence de l'Eau Artois-Picardie mène, sur le bassin Artois-Picardie, une politique de l'eau cohérente en termes de protection de la ressource et des besoins de tous, tout en répondant à des directives européennes, notamment la Directive Cadre sur l'eau : utiliser au mieux la ressource en eau, lutter contre les pollutions et protéger les milieux aquatiques. En 2016, Une loi a renforcé les missions des agences de l'eau en matière de biodiversité y compris sur le littoral et leurs arrière-pays.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique de l'eau, l'agence de l'eau s'appuie sur une stratégie (**SDAGE** ou Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux) qui fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs en matière de « bonne qualité des eaux » et un plan d'actions Le **programme d'intervention** qui, outre la ressource en eau (quantité, qualité, utilisation), soutient et finance des études et des travaux liés à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité portés par une grande variété d'acteurs (collectivités, associations, monde économique et agricole….). Pour financer ce programme, l'agence de l'eau perçoit des **redevances** auprès des usagers de l'eau (consommateurs, industriels, agriculteurs, collectivités …) selon les principe « **pollueur-payeur »** et **« préleveur-payeur »**. Cette fiscalité environnementale incite les usagers à un meilleur respect de l'eau.

Pour aller plus loin : www.eau-artois-picardie.fr

En tant que service géologique national, le **Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)** est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Ses programmes s'articulent autour de la recherche scientifique, l'appui aux politiques publiques et la coopération internationale

Pour aller plus loin, https://www.brgm.fr/fr et @BRGM